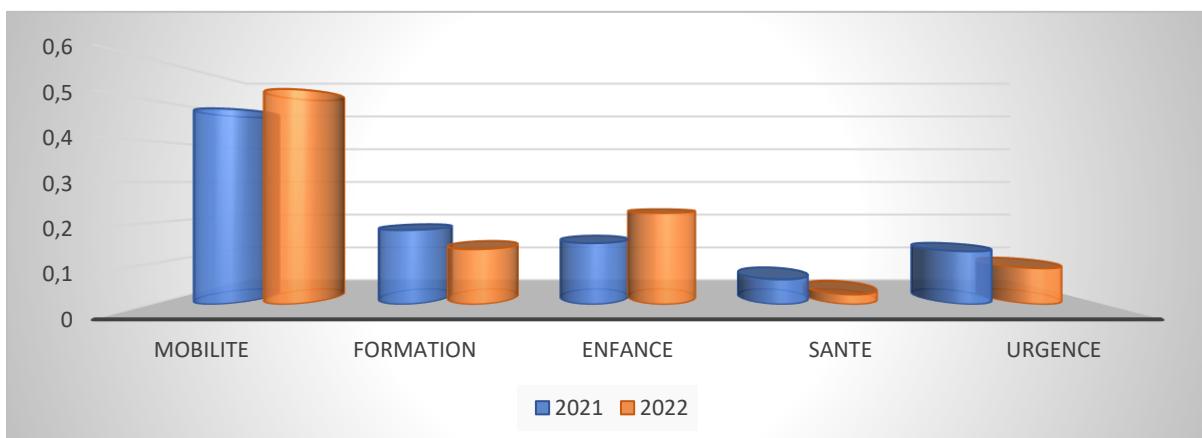


RAPPORT SOCIAL 2022

L'exercice 2022, bien que marqué par une diminution sensible des dons reçus, a permis d'attribuer 843 secours pour un montant de 134 635 euros. Cette diminution du montant des secours (-6%) est proportionnellement très inférieure aux dons de l'exercice (- 30%).

HISTORIQUE DES SECOURS DISTRIBUES					
	2019	2020	2021	2022	%
Montant des secours	146 000	110 833	143 408	134 633	-6%
Nombre de dossiers reçus	1 919	1 130	1 410	1 107	-21%
Nombre de dossiers aidés	879	661	816	843	3%
Pourcentage reçus/aidés	46%	58%	58%	76%	
Montant de l'aide moyenne	166 €	168 €	176 €	160 €	

Le nombre de dossiers reçus diminue mais le pourcentage de secours accordés est en très nette augmentation. Cette tendance témoigne d'une meilleure connaissance des orientations de l'association par notre réseau de correspondants. Le montant moyen des secours attribués en nette diminution est corrélé à la baisse des dons versés à l'association, les bénévoles ayant préservé le nombre de bénéficiaires aux montants versés.



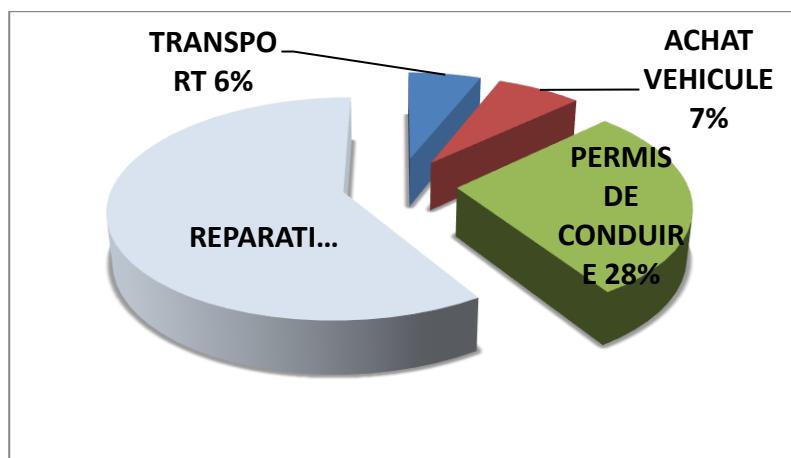
La répartition des secours reste sensiblement identique aux années précédentes même si on note une diminution des aides concernant la santé et les situations d'urgence conformément aux orientations fixées par le conseil d'administration.

Répartition en % des secours 2021 2022

Les aides à la mobilité ont représenté plus de la moitié des secours attribués. En effet comme nous l'indiquons dans notre lettre de novembre dernier, l'absence de moyens de transport, l'éloignement du lieu de travail, les horaires décalés sont les principaux motifs évoqués pour solliciter une aide à la mobilité.

A ceux-ci on peut ajouter les besoins de mobilité sociale qu'il faut également prendre en compte.

Les secours relatifs à la réparation des véhicules demeurent la part la plus importante des aides à la mobilité, ce qui témoigne et démontre l'impérieuse nécessité de disposer d'un véhicule en l'absence de moyens de transports collectifs. Concernant les aides au permis de conduire, malgré les dispositifs existants, nous intervenons pour financer généralement des cours de conduite en complément d'autres acteurs.



Si nous devions dresser un profil type des personnes et familles aidées il s'agit très majoritairement de femmes élevant le plus souvent seules leurs enfants, non imposable et en deçà du seuil de pauvreté, habitant dans des territoires mal desservis par les transports collectifs, sans activité professionnelle, bénéficiaires du RSA avec nettement moins de 10 € de ressources journalières par personne après imputation des charges contraintes.

Les perspectives de l'exercice 2023 devront s'inscrire, sans remettre en cause les orientations arrêtées, dans le cadre budgétaire en prenant en compte le résultat des levées de fonds.

Merci aux bénévoles ainsi qu'aux membres de notre Conseil d'administration qui ont tenu 31 réunions hebdomadaires du comité attribuant les secours, ceci permettant des réponses sous une dizaine de jours.